

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel pour l'avancement de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Session 2024

Pour la session 2024, l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle a vu 35 candidats inscrits. 24 dossiers ont été examinés, 2 ont fait l'objet d'un rejet pour rupture d'anonymat et 17 ont été déclarés admissibles pour 12 places offertes.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du Rapport d'Activité et d'Expérience Professionnelle produit par le candidat en regard de son état des services.

L'exercice vise à permettre aux candidats de mettre en avant les expériences de leur parcours professionnel pouvant être réinvesties dans des missions comportant davantage de responsabilités.

Ainsi, ils s'attacheront à présenter les activités qui, selon eux, leur ont permis d'acquérir des connaissances et des compétences valorisables sur des postes plus importants.

Sur la forme, le RAEP comportera l'annonce d'un plan que les candidats s'attacheront à respecter. Tout en restant réalistes et sincères, ils présenteront les enjeux des missions qu'ils assument et les mettront en perspective en évitant les "catalogues d'actions". De même, une brève conclusion comportant une ouverture et les perspectives envisagées a été appréciée.

Parallèlement, les formations dont se prévalent les candidats gagneront à être justifiées.

Le Jury a apprécié les RAEP répondant à ces critères, dans un style correct et sans fautes d'orthographe.

L'épreuve orale, d'une durée de 25 minutes, débute par un exposé du candidat qui doit également répondre à un plan clairement annoncé et mettre en relief une expérience ou une compétence acquise et réinvestissable dans des missions plus larges. A cette occasion et plus largement au cours des échanges, il est attendu des candidats qu'ils prennent le recul nécessaire leur permettant d'explicitier le contexte et les enjeux des missions dont ils sont en responsabilité.

En outre, les principes incontournables de la fonction publique doivent pouvoir être abordés, de même qu'une connaissance honorable du fonctionnement de l'Education Nationale et/ou de l'Enseignement supérieur et des postes accessibles au sein de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. La maîtrise et la compréhension par le candidat de son environnement de travail proche est attendue.

S'agissant des questions d'actualité, le jury a pu observer une appréhension de la part de certains candidats à se positionner. Ces questions mettent en lumière la curiosité et l'ouverture d'esprit du candidat. Par ailleurs, c'est bien l'argumentation et les connaissances proposées pour étayer tel ou tel point de vue qui sont appréciées et non le point de vue en tant que tel dès lors qu'il ne contrevient pas aux valeurs de la République.

Dès lors que ces éléments étaient présents et exposés de manière fluide, le jury a eu plaisir à valoriser le candidat.

Guillaume STOLL

Président du jury